



Communiqué de presse
lundi 3 décembre 2018

Mercredi 5 décembre à Bordeaux : signature de la Charte d'engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, représenté par Patrick Bahègne, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine, **Geneviève Barat**, vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine chargée de la ruralité, du vivre ensemble, de la vie associative et de la citoyenneté, **et Patrick Leresteux**, président du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine **signeront la Charte d'engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine entre la Région, l'Etat et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine, ce mercredi 5 décembre 2018 à 12h30 à l'Hôtel de Région à Bordeaux (14 rue François de Sourdis).**

Cette signature se tiendra également en présence de Léonore Moncond'huy, conseillère régionale déléguée à la vie associative et au service civique, **et de nombreux représentants de la vie associative néo-aquitaine.**

Fort d'un réseau de plus de 110.000 associations actives, **le réseau associatif de la Nouvelle-Aquitaine est un acteur incontournable du dynamisme régional¹.**

Reconnaissant l'importance que constitue ce maillage associatif pour le développement économique, la vitalité démocratique, l'innovation sociale et le dynamisme régional, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et les services déconcentrés de l'État en région, consacrent une **attention particulière et des moyens financiers conséquents au développement de la vie associative**. Souhaitant ainsi **consolider leurs engagements par la mise en œuvre d'une véritable politique associative à l'échelle régionale**, le Conseil régional, l'État et les coordinations et fédérations regroupées au sein du Mouvement Associatif de la Nouvelle-Aquitaine ont décidé de s'engager dans une réelle démarche partenariale.

Cette Charte d'engagements réciproques - préconisation du « Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine » produit par le CESER² en 2017- **sera signée pour une durée de trois ans (2019 - 2021).**

Cette Charte vise à **promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous³, favoriser les soutiens publics dans la durée, développer une réelle politique publique d'attribution des subventions, favoriser l'emploi associatif**, permettre aux associations, dans leur diversité, de **bénéficier d'aides ouvertes aux acteurs économiques**, sensibiliser et former les agents publics mais aussi **mieux faire connaître les associations**. En contrepartie, les associations s'engagent notamment à **s'investir, rendre compte de manière transparente, développer la mise en réseau du secteur associatif et concevoir des projets d'intérêt général.**

¹ Il totalise 71% de l'emploi de l'Economie Sociale et Solidaire et 10.3% de l'emploi salarié en région

² Conseil économique, social et environnemental régional

³ Sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine